

MÉMOIRES  
DU  
CHANCELIER PASQUIER

Les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juin 1894.

ab  $\frac{6}{36}$  HISTOIRE DE MON TEMPS <sup>À</sup>

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

PUBLIÉS PAR

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE

RESTAURATION

I. — 1815-1820

TOME QUATRIÈME

Deuxième Édition



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1894

À

# MÉMOIRES

DU

## CHANCELIER PASQUIER

---

### CHAPITRE PREMIER

Composition du cabinet Richelieu. — Fin des négociations avec les alliés. — Circulaire de M. de Vaublanc aux préfets. — Ouverture de la session; discours du Roi. — L'adresse de la Chambre des députés. — Discussion de la loi sur la liberté individuelle; rapport de M. Bellart; discours de M. Royer-Collard; M. d'Argenson soulève la colère de la majorité en faisant allusion aux massacres du Midi; succès oratoire de M. de Vaublanc. — Loi sur les cris séditieux; sa préparation dans les bureaux. — La réunion Piet. — Proposition Hyde de Neuville relative à la magistrature; le rapporteur, M. de Bonald, d'accord avec la commission, lui donne une extension inattendue. — Conciliabules secrets de quelques membres de la minorité. — Assassinat du général Lagarde à Nîmes. — Procès de M. de La Valette; M. Pasquier va le visiter dans sa prison. — Le duc de Richelieu communique aux Chambres le texte des conventions du 20 novembre. — Le traité de la Sainte-Alliance. — Note des plénipotentiaires alliés. — Les troupes d'occupation prennent leurs cantonnements. — Rapports de M. Pasquier avec les ministres étrangers. — Les réceptions de M. de Talleyrand. — Fin tragique de Murat.

Il est nécessaire que je donne quelques détails sur la composition du nouveau ministère. Le duc de Richelieu pris au dépourvu, pressé par le temps, n'ayant aucune connaissance personnelle des hommes en état de le seconder, s'était trouvé dans le plus grand des embarras. Il avait dû écouter les personnes qu'il avait rencontrées à la

cour et dans les salons ; le hasard l'avait mis, en 1814, en relation avec M. Decazes ; à Gand, il avait rencontré M. de Vaublanc ; à la cour, le duc de Feltre et M. Dubouchage. Le duc de Feltre s'était acquis de grands droits à l'estime des royalistes, par le dévouement avec lequel il avait, dans le moment le plus critique, accepté peu avant le 20 mars le ministère de la guerre. C'était un travailleur infatigable, avec de droites intentions et un zèle qui n'était pas toujours très éclairé. M. Dubouchage, ministre de Louis XVI à l'époque du 10 août, soupçonné, après le 18 brumaire, d'être entré dans les complots royalistes, avait été mis en prison ; il avait tous les droits à la confiance du Roi. M. de Vaublanc n'avait jamais fait preuve de capacité, il avait cependant les prétentions les plus hautes et, il faut bien le dire, les plus ridicules, d'un amour-propre excessif. Il était préfet à Marseille, on lui expédia par le télégraphe l'ordre d'arriver au plus tôt (4). M. de Marbois fut indiqué au duc de Richelieu par l'ancien évêque d'Alais, depuis cardinal de Bausset. De tous les choix faits dans ce moment, ce fut celui qui eut le plus de faveur dans l'opinion publique, mais il fut mal accueilli des royalistes. M. Corvetto, ministre des finances, était sans nul doute l'homme le plus capable de ce cabinet : connaissances approfondies dans toutes les parties de la législation et de l'administration, talents acquis et naturels, il ne lui manquait rien, mais il était étranger, et ce titre l'exposait à beaucoup de méfiances.

Pour achever de faire connaître l'ensemble de la nouvelle administration, il faut ajouter que les directions générales des impôts indirects, des douanes, de l'enregis-

(4) Lorsque, deux mois auparavant, j'avais fait nommer M. de Vaublanc préfet, je lui avais donné le choix entre la préfecture de Strasbourg et celle de Marseille. M'ayant demandé laquelle je lui conseillais : « Celle de Strasbourg », lui dis-je sans hésiter, « elle est aussi importante que l'autre, et l'administration y est plus aisée. — En ce cas, je me décide pour Marseille ; vous ne me connaissez pas, ce sont les difficultés que je cherche, j'en ai besoin. »